

Le Crédit (I/2)

CHOIX COMPTANT / CRÉDIT	
Un commerçant peut-il refuser que je paye à crédit ?	▶ Non, le commerçant est toujours payé au comptant. ▶ Votre mode de paiement n'a aucune incidence sur ses encaissements.
Le commerçant sait-il que je paye à crédit ?	▶ Il ne connaîtra pas votre mode de paiement, celui-ci n'ayant aucun impact sur ses encaissements. ▶ Le terminal de paiement est bien protégé des regards. ▶ Le crédit n'est pas mentionné sur le ticket.
N'est ce pas fastidieux de saisir son choix paiement comptant / crédit à chaque paiement ?	▶ Pour la plupart de vos achats (ceux réalisés comptant), vous n'aurez pas à choisir car la fonction enregistrée par défaut dans le TPE¹ est « comptant ». ▶ Vous aurez donc une manipulation à faire sur le TPE¹ uniquement lorsque vous souhaitez faire un achat à crédit.
L'interface est différente selon les modèles de TPE ¹ ou de DAB ² . N'est-ce pas trop compliqué ?	▶ Quel que soit le modèle de TPE¹ / DAB², le fonctionnement est le même : - l'option « comptant » est sélectionnée par défaut - vous n'avez à faire de manipulation que si vous souhaitez régler à crédit - les instructions apparaissent sur le TPE (sur tous les types de TPE¹) - la manipulation est guidée pas à pas
UTILISATION DU CRÉDIT	
Si je choisis de payer à crédit, comment vais-je connaître le montant de mes mensualités ?	▶ Le montant de vos mensualités est défini avec votre conseiller lors de la souscription. ▶ Vous pouvez le consulter et le modifier via l'outil Internet ou par téléphone.
Est-il possible d'étaler ses dépenses au-delà de 4 mois ?	▶ Oui, lors d'un achat à crédit, vos remboursements sont étalés automatiquement en petites mensualités (définies avec votre conseiller lors de la souscription).
Ai-je un minimum d'achats à crédit à faire dans l'année ?	▶ Vous n'avez aucun minimum d'achats à crédit à faire dans l'année.
Suis-je obligé(e) de payer à crédit ?	▶ Absolument pas. Vous avez le choix à chaque paiement. ▶ Le choix par défaut est au comptant.
Que se passe-t-il si je n'utilise jamais la fonction crédit de ma carte ?	▶ La loi Châtel impose la résiliation automatique du crédit renouvelable au bout de trois ans d'inactivité du crédit (sauf avis contraire du client). ▶ Dans ce cas, vous repasserez à une carte de paiement « classique ».
PLAFONDS ET LIMITES	
Combien puis-je payer à crédit ? Et en retrait ?	▶ Le montant de votre crédit renouvelable sera déterminé en amont avec votre conseiller (en fonction de votre capacité de remboursement).
Y a-t-il des limites dans le nombre de demandes de financement ?	▶ Non, il n'y a pas de limite dans le nombre d'utilisations. ▶ La seule limite est le disponible du crédit renouvelable.
Y a-t-il une limite par transaction pour les paiements / retraits à crédit ?	▶ Non, il n'y a pas de montant maximum par transaction. ▶ Vos opérations à crédit doivent se situer dans la limite du plafond de paiement ou de retrait à crédit qui figure dans votre contrat porteur carte et du disponible de votre crédit renouvelable.
Les plafonds de crédit sont-ils différents des plafonds de paiement / retrait habituels ?	▶ Ils figurent dans votre contrat porteur carte. ▶ Les plafonds de vos opérations de paiement et de retrait « comptant » sont fixés comme pour une carte « classique ». ▶ Pour l'utilisation à crédit, les plafonds sont différents et sont fixés selon le disponible de votre crédit renouvelable.

¹ Terminal de paiement commerçant – En France uniquement.

² Distributeur Automatique de Billets – En France uniquement.

Le Crédit (2/2)

SOUPLESSE DU CRÉDIT

Est-ce que je peux revenir sur un choix fait en magasin / sur un DAB ? (passer de comptant à crédit ou de crédit à comptant après coup)	▶ L'outil Internet associé à la carte vous permet une grande souplesse. ▶ Grâce à lui vous pouvez : - faire des demandes de financement - effectuer des remboursements anticipés - modifier le montant de vos mensualités, etc.
Puis-je effectuer un remboursement anticipé ? Est-ce payant ?	▶ Oui, vous pouvez rembourser par anticipation. ▶ Le remboursement anticipé est gratuit mais les intérêts courent jusqu'au remboursement anticipé.
Que se passe-t-il si je ne peux pas rembourser une mensualité ?	▶ Si vous avez des difficultés à rembourser une mensualité, vous pouvez, depuis l'outil Internet associé à la carte, faire une pause dans vos remboursements¹, ou encore diminuer le montant de vos mensualités. ▶ Si le problème persiste, il faut prendre rendez-vous avec votre conseiller pour qu'il puisse vous aider à trouver une solution optimale.
Est-ce que je peux faire une pause dans les remboursements ?	▶ Oui, grâce à l'outil Internet associé à votre carte, mais également par téléphone. ▶ Vous pouvez décider vous-même de faire une pause dans vos remboursements¹ si vous avez des dépenses imprévues et qu'il vous est difficile de rembourser une mensualité.

CRAINTES LIÉES AU CRÉDIT

Est-ce possible de recevoir régulièrement des alertes crédit ?	▶ Non, pas pour le moment mais vous pouvez suivre vos opérations au comptant et à crédit sur Internet.
Comment sont définis les plafonds ?	▶ Les plafonds de paiement et retrait à crédit sont définis en fonction du montant disponible sur votre crédit renouvelable. ▶ Les plafonds comptant sont définis comme sur une carte « classique ».
Comment sont calculés mes droits à crédit ? Ne vais-je pas être tenté de dépenser plus que je ne peux rembourser ?	▶ Le montant maximum de votre crédit renouvelable est fixé en amont avec votre conseiller sur la base de votre capacité de remboursement. ▶ Vous ne pourrez donc pas vous retrouver dans cette situation.
Comment sont calculés mes remboursements ?	▶ Le montant des échéances est fonction des utilisations effectives du crédit renouvelable. ▶ Il est au minimum de 3 % du montant utilisé avec un minimum de 16 € / mois.
Mes remboursements de crédit ont-ils tous lieu le même jour ?	▶ Oui, ils n'auront lieu qu'une seule fois par mois.
Vous m'avez déjà fait signer un contrat pour la carte, pourquoi dois-je en signer encore un ?	▶ Le contrat pour le crédit renouvelable associé à la carte est une obligation légale. ▶ Il n'ajoute ni n'enlève de fonctionnalité par rapport à tout ce que je vous ai présenté du produit, mais le produit comprenant 2 fonctionnalités distinctes, nous sommes dans l'obligation de vous faire signer 2 contrats distincts.
Si j'ai un problème ai-je un seul interlocuteur pour mon compte courant et mon crédit renouvelable ?	▶ Votre unique interlocuteur pour toutes les fonctionnalités de votre produit sera votre conseiller habituel.

¹ Sous conditions.

EXTENSION DE GARANTIE CONSTRUCTEUR	
Si j'achète une télévision / un ordinateur / ... à crédit avec ma carte, est-elle / il garanti(e) en cas de panne ? Et si je l'achète au comptant ?	▶ Avec votre carte, vous bénéficiez d'une extension de garantie constructeur qui prend en charge la réparation de votre bien en cas de panne. ▶ Cette garantie prolonge de 2 ans la garantie constructeur. Exemple : Garantie initiale d'1 an : 1 an + 2 ans d'extension = 3 ans ▶ Elle couvre vos achats réalisés à crédit ou au comptant.
L'extension de garantie constructeur couvre-t-elle aussi les petits appareils (Smartphone, lecteur mp3, etc.) ?	▶ Oui, l'extension de garantie constructeur couvre. - le petit matériel électronique (caméscope, appareil photo, baladeur, console de jeux, GPS portatif, lecteur DVD portatif) - les appareils blancs (électroménager) - les appareils bruns (audiovisuel) - les appareils gris (micro-ordinateurs)
L'extension de garantie constructeur est-elle comprise dans le prix de ma carte ?	▶ Oui, cette assurance est incluse dans votre cotisation annuelle. ▶ Vous n'avez donc aucun frais supplémentaire pour bénéficier de cette garantie.
GARANTIE ACHAT	
Quelle protection pour mes achats en cas de casse ? Avec ma carte actuelle mes achats sont protégés.	▶ La Garantie Achat incluse dans votre carte est une assurance qui couvre les pertes pécuniaires occasionnées par la détérioration, le vol de biens achetés avec la carte et dont le montant se situe entre 75 et 800 euros. - ce dommage doit avoir lieu dans les 7 jours calendaires après acquisition ou livraison du bien - plafonnée à 1600 € par année d'assurance, l'indemnisation couvre les frais de réparation ou de remise en état des biens détériorés - en cas de vol ou d'impossibilité de réparer ou lorsque les coûts de réparation excèdent la valeur du bien, vous êtes remboursé du montant correspondant à la valeur d'achat, dans la limite des sommes effectivement réglées au moyen de la carte
La Garantie Achat est-elle comprise dans le prix de ma carte ?	▶ Oui, elle est incluse dans votre cotisation annuelle. ▶ Vous n'avez donc aucun frais supplémentaire pour cette assurance.
AUTRES GARANTIES	
Vais-je avoir les mêmes assurances / assistance que dans ma carte actuelle ?	▶ Le niveau d'assurances / assistance d'IZICARTE sera exactement le même que celui d'une carte de débit équivalente. ▶ Vous bénéficiez de la Garantie Achat (à valoriser auprès des clients sans carte CE). ▶ Et en plus vos achats bénéficient de l'extension de la garantie constructeur.
Est-ce que je suis bien protégé contre la fraude ? Y compris pour le crédit ?	▶ Oui, vous serez remboursés de toute utilisation frauduleuse faite avec votre carte aussi bien pour les dépenses au comptant, que pour les dépenses à crédit.
Y'a-t-il des assurances par rapport au crédit s'il m'arrive quelque chose ?	▶ Vous avez la possibilité de souscrire une assurance facultative qui couvre : - le décès de l'emprunteur : l'assurance rembourse le capital restant dû au jour du décès - l'invalidité permanente et totale : l'assurance rembourse le capital restant dû au jour de la notification - l'incapacité temporaire et totale de travail : après application d'une période de franchise de 90 jours, l'assurance règle le montant des échéances jusqu'à la fin de l'arrêt de travail - la perte d'emploi : après application d'une période de franchise de 90 jours à compter de la notification du licenciement, l'assurance prend en charge le paiement des échéances (toutefois la prise en charge est limitée à 12 remboursements mensuels)

La montée en gamme vers IZICARTE

SUIVI DES OPÉRATIONS

Mes relevés vont-ils changer ?

- Vous continuerez à recevoir votre relevé habituel qui présente les opérations cartes réalisées au comptant et le disponible du crédit renouvelable.
- Et vous recevrez en plus le Relevé du crédit renouvelable IZICARTE qui intègre les opérations cartes réalisées à crédit et les opérations sur le crédit renouvelable.
- D'autre part, toutes ces informations sont disponibles sur Internet.

Vais-je pouvoir suivre mes opérations sur Internet ? Y compris les opérations à crédit ?

- Oui, vous aurez accès à un tableau de bord vous donnant le solde, ainsi que toutes les opérations ayant eu lieu sur votre compte (débit immédiat ou différé / comptant ou crédit).
- Ainsi que tous les détails des opérations liées à votre crédit renouvelable : synthèse des crédits, visibilité des paiements fractionnés (4 fois).

AUTRES SERVICES LIÉS À LA CARTE

Est ce que cette carte permet de bénéficier de e-carte bleue ?

- Oui, si le service est disponible pour les autres cartes de paiement de la CE.

Est ce que cette carte permet de bénéficier de Moneo ?

- Oui, si le service est disponible pour les autres cartes de paiement de la CE.

Vais-je garder le même code confidentiel que ma Carte Bancaire actuelle ?
(montée en gamme)

- Oui, vous conserverez le code confidentiel de votre Carte Bancaire Caisse d'Épargne actuelle.

Quel est l'intérêt de prendre du débit différé ?

- Ce type de carte est d'une grande souplesse et présente l'avantage de vous faire bénéficier d'une avance de trésorerie.

Les éléments de différenciation

PAR RAPPORT AUX CARTES PRIVATIVES

Quelle est la différence avec les facilités de paiement proposées généralement par les enseignes ?

- ▶ Vous allez gagner en temps énormément. Mettez vous en situation d'une demande de paiement en 3 fois sans frais.
 - soit vous devez automatiquement souscrire à une carte de crédit de l'enseigne pour bénéficier de cette facilité (la souscription à la carte est longue et peut-être payante et cela vous fait une carte en plus dans votre portefeuille)
 - soit vous devez remplir un dossier et faire la queue en présentant des pièces justificatives
- ▶ Avec IZICARTE vous ne devez rien à personne et vous bénéficiez d'une totale autonomie quant au choix du mode de paiement.
- ▶ D'autre part, cette souplesse est valable partout et vous n'avez pas à recommencer les formalités systématiquement.
- ▶ IZICARTE permet également de bénéficier de l'extension garantie constructeur dans toutes les enseignes et de cumuler des points S'Miles pour tous vos achats contrairement aux cartes privatives.

PAR RAPPORT AUX BANQUES CONCURRENTES

Quelle différence avec la carte Double Action / Deux en Un / Lib / Twin du Crédit Agricole ?

- ▶ Ce sont des offres assez proches effectivement.
- ▶ IZICARTE vous permet en plus de bénéficier de services de gestion via Internet et Serveur Vocal Interactif qui vous apporteront beaucoup de souplesse.
- ▶ De plus, vous pouvez effectuer des demandes de financement que vous pourrez rembourser en 4 fois.
- ▶ Si elle est souscrite en forfait, elle vous permet de bénéficier du programme de fidélité S'Miles.